

## Le chiffre : 30,6 millions d'euros investis au 1<sup>er</sup> semestre 2019 en Auvergne-Rhône-Alpes pour les projets en faveur de l'eau

### [Focus : 3,9 M€ d'aide aux structures agricoles]

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **312 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Auvergne-Rhône-Alpes. Elle leur a accordé **30,6 millions d'euros** d'aides financières, soutenant la dynamique de l'économie locale.

Par ailleurs, l'agence de l'eau renforce sa politique partenariale avec les collectivités en signant des contrats pluri-annuels (3 à 5 ans) et pluri-thématiques pour mieux cibler les actions au regard des priorités du 11<sup>e</sup> programme « Sauvons l'eau 2019-2024 » et des enjeux locaux.

### Les chiffres clés en Auvergne-Rhône-Alpes au 1<sup>er</sup> semestre 2019

- **31 % des aides (9,5 M€)** sont attribués pour améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable des collectivités, avec :
  - 7,6 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées, dont 5,1 M€ pour mieux gérer leur collecte, notamment par temps de pluie et 2,5 M€ pour leur traitement,
  - 1,9 M€ pour l'eau potable, dont 1,5 M€ dédiés à la restauration de la qualité de captages prioritaires.
- **29 % des aides (8,8 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, dont 4,2 M€ pour la renaturation des cours d'eau, 3,5 M€ pour l'animation territoriale et 0,7 M€ pour la préservation des zones humides.
- **14 % des aides (4,2 M€)** visent une meilleure gestion quantitative de l'eau, avec la substitution de ressources en quantité suffisante à celles déficitaires (2,4 M€), ou la suppression des fuites sur les réseaux d'eau potable (1,2 M€).
- **11 % (3,4 M€)** et **8% (2,4 M€)** des aides sont respectivement consacrés à la réduction des pollutions d'origine agricole et industrielle.

#### Politique partenariale renforcée

Au 1<sup>er</sup> semestre, l'agence de l'eau s'est engagée auprès de collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant total pluriannuel d'aides de **71,9 M€**, soit pour :

- ♦ le contrat de bassin versant de l'Arve et du Giffre (74) concernant 106 communes, 13 communautés de communes (ou d'agglomération) et porté par le syndicat mixte de l'Arve et de ses affluents : **34,1 M€ d'aides** (2019-2022) ;
- ♦ le contrat de bassin versant du lac du Bourget (73), qui comprend 59 communes, soit la quasi-totalité des agglomérations de Grand Chambéry et de Grand Lac (Aix-les-Bains) et dont la structure porteuse est le Comité Intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB) : **25,6 M€ d'aides** (2019-2022) ;
- ♦ le contrat d'agglomération Privas Centre Ardèche-Crussol Pays de Vernoux, qui porte sur les territoires de la communauté d'agglomération Privas-Centre Ardèche et du syndicat d'eau potable Crussol-Pays de Vernoux (07) : **6,1 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ♦ le contrat avec la communauté de communes Val'Eyrieux (07) et relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale (ZRR) et à la gestion de la ressource en eau : **2,1 M€ d'aides** (2019-2021) ;
- ♦ le contrat du bassin versant Pays de Gex-Léman (2<sup>ème</sup> phase), qui couvre 42 communes dont 27 françaises et 15 suisses et porté par Pays de Gex Agglo (01) : **4 M€ d'aides** (2019-2021).

## 💧 Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

### **AIN** Réduire les déversements de pollution en temps de pluie dans l'Albarine

Le **syndicat intercommunal à vocation unique** (STEASA AMBERIEU) à Château-Gaillard va construire un bassin d'orage aux Ravinelles afin de collecter les eaux des réseaux d'assainissement chargés par la pluie avant leur traitement en station d'épuration. Cette amélioration du fonctionnement par temps de pluie du système d'assainissement d'Ambérieu-Château-Gaillard reçoit une aide de **900 000 euros** de l'agence de l'eau.

### **RHONE** Infiltrer les eaux de pluie et ainsi s'adapter au changement climatique

**Rhodia Opérations de Saint-Fons** envisage de regrouper toutes ses activités de recherche sur le site de Saint-Fons. L'entreprise profite du chantier d'aménagement de nouveaux locaux pour réorganiser son système d'assainissement et déconnecter du réseau unitaire de collecte les eaux pluviales de la parcelle industrielle de 12 hectares. Les travaux de déconnexion nécessiteront tout d'abord la création de réseaux séparés, d'une part pour les eaux usées industrielles et sanitaires qui resteront raccordées sur le réseau d'assainissement collectif de l'agglomération lyonnaise, et d'autre part pour les eaux pluviales qui seront dirigées vers un ouvrage d'infiltration enterré de 3 000 m<sup>2</sup>. Installé en aval d'un bassin de rétention à ciel ouvert de 4 000 m<sup>3</sup>, cet ouvrage fait également office de bassin de confinement des eaux d'extinction d'incendie.

L'extension des locaux et l'accroissement à terme de l'activité sur le site n'entraînera par ailleurs pas d'augmentation des surfaces imperméabilisées. Cette opération, inscrite au contrat d'agglomération signé entre la Métropole de Lyon et l'agence de l'eau, va recevoir une aide de **642 900 euros** de l'agence.

### **RHONE** Protéger un captage d'eau potable prioritaire au nord de Lyon

Dans le cadre d'un contrat d'agglomération, la **communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS)** lance une action de reconquête foncière du périmètre de protection rapprochée du captage de Beauregard. Ce captage est identifié comme prioritaire au regard de la pollution par les pesticides. La CAVBS souhaite y voir développer des projets agricoles sans utilisation de phytosanitaires et limitant la fertilisation azotée, cohérents avec la stratégie de reconquête durable de la qualité des eaux brutes de ce captage. Après l'achat de plus de 14 hectares de terrain en 2018, la CAVBS engage une deuxième phase d'acquisition foncière en vue d'y mettre en place des baux environnementaux, ainsi que des indemnités d'éviction des exploitants qui n'accepteraient pas l'évolution de leurs pratiques agricoles.

A ce jour, la quasi-totalité des propriétaires concernés par cette 2<sup>ème</sup> phase ont signé une promesse de vente, avec un taux variant de 1,6 à 2,1 €/m<sup>2</sup>.

L'agence de l'eau apporte une aide de **826 000 euros** pour cette 2<sup>ème</sup> phase. Au total, l'aide sera de 2,3 millions d'euros (phases 1, déjà en cours de réalisation, et 2).

### **SAVOIE** Des opérations d'économies d'eau dans le massif de l'Épine

**Le Grand Chambéry** met en place des mesures pour économiser l'eau des sources du massif de l'Épine, déficitaire en eau. Les volumes d'eau qui peuvent être prélevés sur le Nant Bruyant sur la période de juillet à septembre ne permettent pas d'assurer les besoins pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable, et les prélèvements actuels assèchent les milieux naturels. Afin de garantir les débits minimum biologiques de ces milieux, il est donc nécessaire de mettre en place une substitution de ressource pour assurer la distribution d'eau potable lorsque les sources n'ont pas un débit suffisant. Il est prévu également de créer 3 retenues collinaires pour réduire les prélèvements agricoles. Au total, cela représente un volume d'eau à substituer de 664 000 m<sup>3</sup> pour couvrir les périodes d'étiage estivale et hivernale.

Les travaux consistent à adapter le dispositif de pompage depuis le puits des Iles (commune de la Motte Servolex) qui puise l'eau dans la nappe de Chambéry (non déficitaire), en renforçant une conduite existante sur un linéaire d'environ 4 km.

Cette opération reçoit une aide de **992 500 euros** de l'agence de l'eau dans le cadre du plan de gestion de la ressource Bourget.

### **HAUTE-SAVOIE** Eviter le déversement d'eaux usées dans le Fier

Le **syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA)** va construire un bassin de stockage des eaux de temps de pluie d'une capacité de 1 500 m<sup>3</sup> qui permettra de réguler les arrivées d'eau à la station d'épuration de Siloé et ainsi de réduire les déversements d'eaux usées non traitées dans le Fier en cas de fortes précipitations. Il participe au projet majeur d'amélioration de la collecte des effluents de la rive gauche du lac d'Annecy entre les communes de Duingt et Saint-Jorioz.

La construction du bassin reçoit une aide de l'agence de **750 000 euros**.

### **HAUTE-SAVOIE** Dans les Usses, limiter les prélèvements d'eau en période d'étiage

Dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau des Usses, **la communauté d'agglomération du Grand Annecy** va mettre en place un nouveau réseau d'adduction d'eau potable sur environ 6,5 km et créer deux stations de pompage et un réservoir de 500 m<sup>3</sup> pour soulager la source de la Douai qui alimente environ 15 000 habitants des 13 communes de la communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Le projet de substitution consiste à utiliser les eaux du lac d'Annecy pour alimenter la communauté de communes du Pays de Cruseilles pendant la période d'étiage des Usses.

L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **1,3 million d'euros**.

#### **FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX STRUCTURES AGRICOLES POUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019**

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'agence de l'eau a attribué aux acteurs de l'agriculture en Auvergne-Rhône-Alpes **3,9 millions d'euros d'aide** :

- ◆ **3,7 M€ dédiés à la réduction des pollutions d'origine agricole, dont :**
  - ◆ 3,4 M€ versés à l'agence de services et de paiement (ASP) en vue d'attribuer des aides directes aux agriculteurs dans le cadre des Programmes de Développement Ruraux régionaux 2014-2020 pilotés par les régions. Ces aides, proposées pour des durées de 2 à 5 ans, incitent à des **changements de pratiques** dont par exemple la conversion à l'agriculture biologique ;
  - ◆ 0,4 M€ consacrés essentiellement à l'animation territoriale réalisée par les chambres départementales d'agriculture et visant à faire évoluer les pratiques agricoles sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable prioritaires (encourager les pratiques agro-environnementales et développer les techniques à bas niveau d'intrants) ;
- ◆ **0,2 M€ pour favoriser le partage et économiser la ressource en eau**, soit essentiellement l'accompagnement de missions d'animation territoriale et la mise en place d'Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC), en charge de la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

*A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)*



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.*

#### **CONTACTS PRESSE**

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** Valérie Santini • 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)